



ILE-DE-FRANCE

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU 02 MARS 2017

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE

SOMMAIRE

01

Actualité de l'ANFH

02

**Evolutions réglementaires de la
formation continue**

03

**Nos projets et formations en
cours**

04

**Temps d'échange avec les
conseillers de l'ANFH**

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

ACTUALITÉS DE LA DÉLÉGATION

Organisation de la délégation 2017 :

- Portefeuilles CGF Plan : pas de modification en 2017
- Pole Actions régionales :
 - Départ de Marion Monnerie. Dossiers repris par José Pires
 - Arrivée d'une nouvelle assistante: Olga Benjebara
 - Inscription reprises par Julie Ridel
- Pole CFP: pas de changement
- Pole GU : pas de changement

Retrouver l'organigramme sous www.anfh.fr/ile-de-france

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

ACTUALITÉS DE LA DÉLÉGATION

Les membres des instances

Suite aux élections qui se sont tenues lors du Conseil Régional de Gestion du 8 décembre dernier, les résultats pour l'année 2017 sont :

Danielle TROUILLET *pour SUD Santé* est la **Présidente**

Wladimir TREMOLIERES *pour la FHF* est le **Vice-Président**

Auront lieu cette année :

3 réunions du **Bureau** : janvier / mai / octobre

4 réunion de **Comité de Gestion CFP** : mars / juin / septembre / novembre

4 réunions du **Conseil de Gestion** : mars / juin / octobre / décembre

3 réunions du **Conseil Pédagogique** : février / mai / octobre

1 séminaire des instances : décembre

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01 L'impact de la ponction des fonds de l'ANFH Sur les fonds du 2,1%

Courrier aux établissements:

- Le report du non consommé est garanti pour couvrir les ARF de l'année suivante

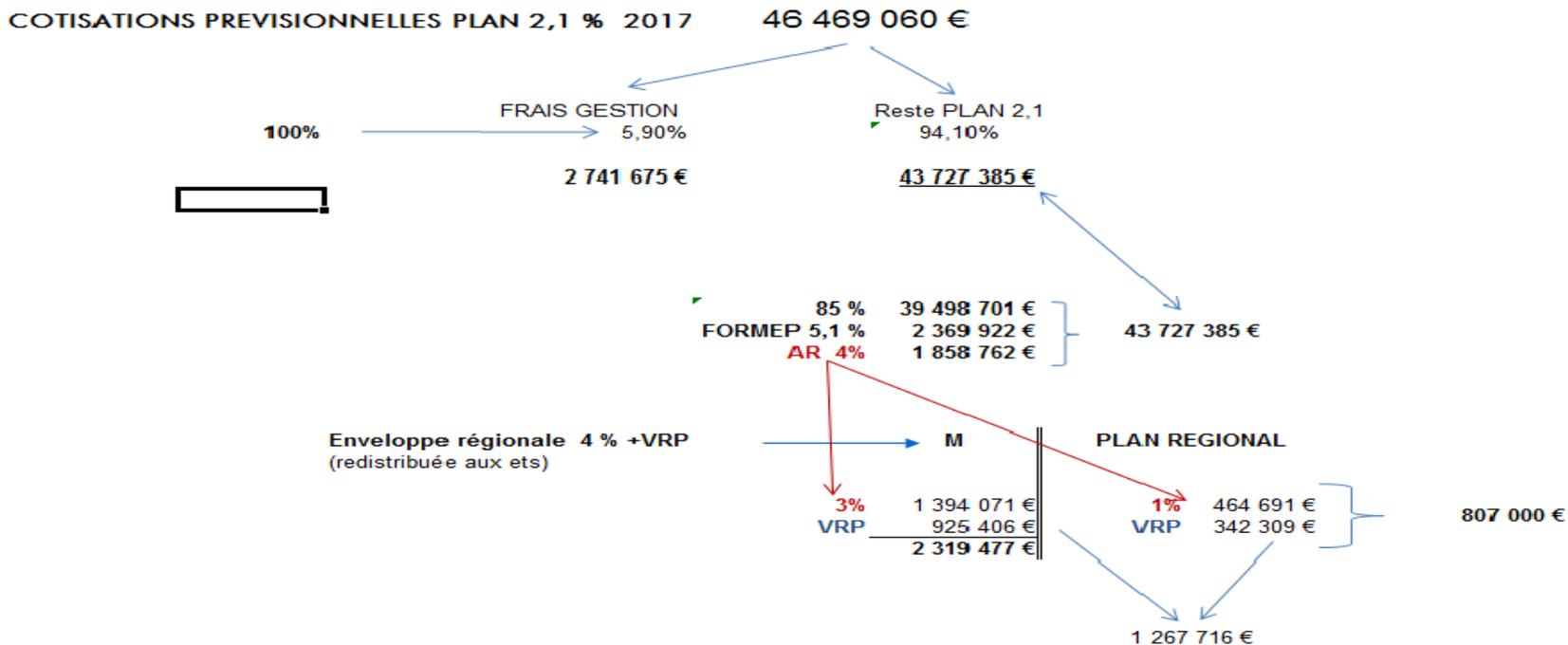
Conséquence:

- Il faudra gérer les actions de manière pluri annuelle dans une logique financière annuelle

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

PLAN DE FORMATION



A ce jour, le VRP couvre les besoins de l'enveloppe M et du plan régional
 Report VRP au 01/01/17 = 1 289 457.31 €

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

GUICHET UNIQUE

Nouveautés sur le FMEP et FORMEP

Modification, suite au PLFSS et à la ponction des fonds de l'ANFH:

- Attribution d'une enveloppe en début d'année pour le FMEP (anciennement enveloppe = 94,1% de la cotisation 0,6 % des établissements franciliens)
- FMEP IDF : 31 070 000 (couverture des ARF 2017 + montant nouveaux dossiers)

Enveloppe disponible pour les nouveaux dossiers : 9 millions d'euros, pour leur partie 2017

FORMEP: 5,1% du 2,1% mutualisé au niveau de la région. En lien avec la cotisation francilienne.

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

GUICHET UNIQUE

Elargissement du FORMEP

Délibération du 23 mars 2016

En complément des études promotionnelles recensées dans l'arrêté ministériel du 23/11/2009 (modifié le 07/06/2011) et des diplômes listés dans la délibération du Bureau National du 22 septembre 2006, la prise en charge dans le cadre du FORMEP des cursus de formation répondant aux critères suivants :

L'agent partant en formation exerce un métier appartenant à l'une des familles suivantes, selon le Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière :

- o Achat-logistique
- o Gestion de l'information
- o Ingénierie et maintenance technique
- o Management, gestion et aide à la décision
- o Qualité, hygiène, sécurité, environnement
- o Systèmes d'information

Le certificat, la qualification ou le diplôme visé est inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

GUICHET UNIQUE

Le certificat, la qualification ou le diplôme visé est de niveau IV ou V au sens de la nomenclature des niveaux de formation de 1969

Le cursus financé est en lien avec un métier du Répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière.

Elargissement suite au Bureau du 22 novembre 2016

- Périmètre des certifications: Niveau III et II
- Diplôme d'Etat d'ambulancier

Cet élargissement (au niveau II) ne devant pas se faire au détriment des demandes visant un diplôme de niveau III, IV ou V

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

GUICHET UNIQUE

FORMEP

Liste des diplômes supplémentaires à la liste EP déjà présents dans l'application

INTITULE DES DIPLOMES	CODES RNCP
AGENT INSTALLATION ET MAINTENANCE DES MATERIELS MICRO INFORMATIQUES	24787
ASSISTANT COMPTABILITE ET ADMINISTRATION	6096
BAC PRO ACCUEIL RELATIONS CLIENTS ET USAGERS	9638
CAP AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	602
CAP CUISINE	1188
CAP INSTALLATEUR SANITAIRE	874
CAP MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	601
CAP METIERS DE LA BLANCHISSERIE	12841
CAP PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES	2436
CAPA JARDINIER PAYSAGISTE	24928
DE AMBULANCIER	4812
SECRETAIRE MEDICALE	481
TP AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	278
TP AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE	2567
TP AGENT D'ENTRETIEN DU BATIMENT	316
TP AGENT MAGASINIER	1852
TP CUISINIER	1891
TP TECHNICIEN D'EQUIPEMENT EN ELECTRICITE	305
TP MONTEUR DEPANNEUR EN CLIMATISATION	5483
TP PREPARATEUR DE COMMANDES EN ENTREPOT	311
TP SECRETAIRE ASSISTANT MEDICO SOCIAL	5863
TP SECRETAIRE ASSISTANT	193
TP TECHNICIEN EN LOGISTIQUE D'ENTREPOSAGE	1899

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

GUICHET UNIQUE

Gestion des enveloppes EAV

- Confirmation: pas d'enveloppe ONDAM pour le financement des formations en 2016 et 2017 dans les PLFSS
- Mais financement par redéploiement des actions suivies par les jeunes recrutés en 2014, 2015, 2016.
- Maintien du financement de la rémunération par l'Etat de 75% des frais de salaires des EAV

A l'étude: suppression du financement des 25% restant à charge pour les EAV en formation diplômantes.

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

DPC MEDICAL

Règles de gestion DPC médical

- Taux de cotisation 2016 : 0,60% ou 0,75% de la masse salariale
- Taux de retour : 95% sur le DPCM
- Frais de gestion : 3%
- Enveloppe mutualisée : 2%

- L'enveloppe 2016 DPCM non utilisée est reportée en totalité sur 2017

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

DPC MEDICAL

- Nombre adhérents en 2017 : **22**
- Recettes de l'année 2016 : 2 871 657 €
dont cotisations versées pendant l'année 2016 :
1 112 706 €
- ARF 2016 : **947 979 €**
- **1390** dossiers saisis par les établissements en DPCM
et HDPCM

ACTUALITÉ DE L'ANFH

01

CFP

Points abordés:

VAE les nouveautés

Quelques chiffres 2016

Budget 2017

Accueil et suivi des agents en 2016

LA VAE : NOUVEAUTES

01

- Modification de la **durée minimale d'activité requise**: cette dernière peut être réduite à un an (initialement elle devait être au moins égale à 3 ans)
- **Validation partielle**: les parties de certifications obtenues sont désormais acquises définitivement (auparavant validées pour une durée de 5 ans)
- Elargissement des activités ouvrant droit à la VAE: prises en compte des responsabilités syndicales, d'une fonction élective locale ou d'un mandat électoral local
- Précisions réglementaires concernant l'accompagnement (voir détail dans la lettre ANFH n°62 de janvier 2017);
- Rôle de l'ANFH reste inchangé

STATISTIQUES CFP 2015/2016

01

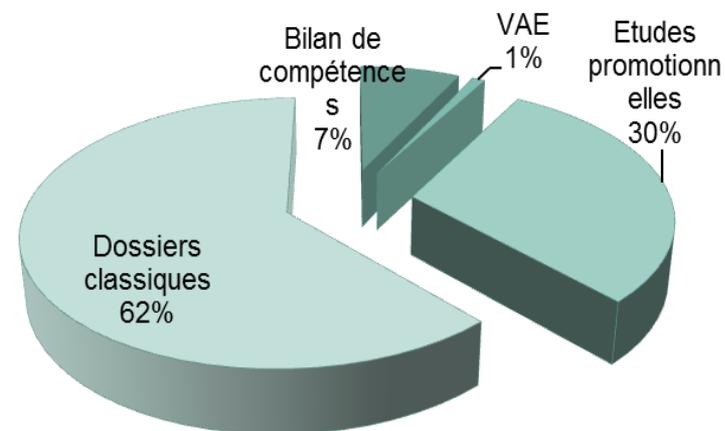
	Année	Dossiers présentés	Dossiers accordés	Pourcentage d'acceptation	Montants des engagements par catégorie
Dossiers tous types	2015	1397	880	62,99	11 393 940,60 €
	2016	1387	1045	75,34	13 960 235,86 €
Bilans de compétences	2015	388	388	100,00	819 267,26 €
	2016	489	488	99,80	1 024 325,88 €
VAE	2015	105	100	95,24	124 194,39 €
	2016	94	90	95,74	131 325,08 €
Etudes promotionnelles	2015	274	69	25,18	2 805 951,13 €
	2016	213	106	49,77	4 160 023,50 €
Dossiers classiques	2015	630	323	51,27	7 644 527,82 €
	2016	591	361	61,08	8 644 561,40 €

RÉPARTITION CFP 2016

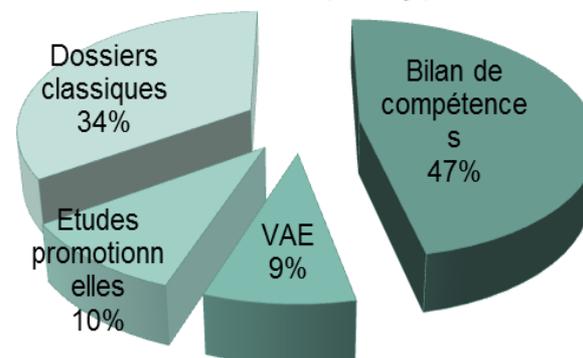
01

	Montant par type de dossier	Répartition des montants par type de dossiers	Nombre de dossiers accordés par type
Bilan de compétences	1 024 325,88 €	7,34	488
VAE	131 325,08 €	0,94	90
Etudes promotionnelles	4 160 023,50 €	29,80	106
Dossiers classiques	8 644 561,40 €	61,92	361
Tous types de dossiers	13 960 235,86 €	100,00	1045

Répartition des montants par type de dossier



Répartition du nombre de dossiers accordés par type



BUDGET CFP 2017

01

Impact du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) et ponction ANFH sur le budget CFP / BC / VAE:

Diminution d'environ 20% du budget pour 2017 par rapport à 2016 => Impact à prévoir sur le pourcentage de dossiers accordés en 2017

	Cotisation 0,2%	Budget CFP / BC / VAE	Différence
2016	8 865 989,23 €	8 865 989,23 €*	
2017	8 998 979,04 €	7 290 374,00 €	1 708 605,04 €

* Le budget réel tient compte des ERF et des abondements supplémentaires du national ainsi que des annulations de dossiers

SUIVI DES AGENTS

01

- RDV agents à la délégation : **362** personnes reçues en rendez-vous individuel en **2016** (199 en 2015)
- Demandes de dossiers : **1496** demandes de dossiers (demandes téléphoniques) en **2016** (1581 en 2015)
- Réunions collectives:
 - 3 réunions d'information avant dépôt de dossier : **24 agents ont assisté à une « réunion d'information générale » en 2016**
 - Réunions post-accord (7 sessions en 2016): **190 agents présents**
 - Avril 2016: 48%
 - Juillet 2016: 52,5% (3 dates proposées)
 - Octobre 2016: 34% (2 dates proposées)
 - Décembre 2016: 31,5%

ACCUEIL DES AGENTS

01

➤ Accueil téléphonique:

- *Conseillers Dispositifs Individuels* : toute la journée (9h30-11h30 et 13h30-16h)
 - Mustapha LEKBIR: 01.53.82.82.33 m.lekbir@anfh.fr
 - Jannie RAUX : 01.53.82.84.90 j.raux@anfh.fr
- *Conseillers Gestion Fonds* : de 9h à 12h
 - Olivia SAMBIN: 01.53.82.82.35 o.sambin@anfh.fr
 - Patricia DASILVA: 01.53.82.87.83 p.dasilva@anf.fr
 - Elise TREMBLEAU-MONTI: 01.53.82.84.91 e.trembleau-monti@anfh.fr
- *Assistante:*
 - Véronique BONET: 01.53.82.87.84 v.bonet@anfh.fr

➤ Accueil à la délégation:

- Permanences des conseillers en Dispositifs Individuels: 2 fois par mois 10h-12h et 14h-16h (sans RDV).
- Sur rendez-vous

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

02

CRÉATION DU CPA / CPF

Ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

3 titres: / 13 articles

Titre 1: CPA et formation professionnelle tout au long de la vie
art 1 à 7

Titre 2: Dispositions relatives au temps partiel thérapeutiques, à la période de préparation au reclassement et au régime de prise en charge des incapacités temporaires reconnues imputables au service
art 8 à 10

Titre 3 : Dispositions transitoires et finales
art 11 à 13

Envoi par mail le 1^{er} fevrier : l'ordonnance et un document reprenant les modifications apportées au décret du 15 octobre 2007

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

02

CRÉATION DU CPA / CPF

Le compte personnel d'activité (CPA) a pour objet :

- d'informer son titulaire de ses droits à formation
- d'informer son titulaire de ses droits sociaux liés à sa carrière professionnelle
- de permettre l'utilisation des droits qui y sont inscrits

Dans la fonction publique le CPA se compose de 2 dispositifs:

- le compte personnel de formation
- le compte d'engagement citoyen

Accès au service en ligne gratuit mentionné à l'article L 5151-6 du code du travail.

Avec la formation le code du travail fait son entrée dans le corpus juridique applicable aux fonctionnaires et agents de la fonction publique. Auparavant seuls les textes relatifs au CHSCT étaient applicables.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

02

CRÉATION DU CPA / CPF

Objets du CPA:

- renforcer l'autonomie et la liberté d'action de son titulaire et faciliter son évolution professionnelle.

Comment? En utilisant les droits qui y sont inscrits

Le CPF permet au fonctionnaire d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Les droits acquis sont mobilisables:

- à l'initiative de l'agent et sous réserve de l'accord de son administration.
Refus : motivé. La décision de refus peut être contesté devant la CAP

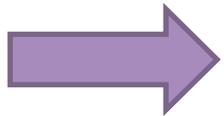
- les actions de formations ont lieu **en priorité** sur le temps de travail ,
(peuvent donc être suivies en dehors du temps de travail)

L'administration ne peut pas s'opposer à une demande de formation (mobilisation du CPF) relevant du socle de connaissance et compétences mentionnés à l'art L-6121-2 du code du travail

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

02

CRÉATION DU CPA / CPF



- Refus 3 années de suite d'une action de formation de même nature:
La 3ème année nécessité de recueillir l'avis de la CAP.

Le CPF : peut être mobilisé :

- conjointement avec le CFP,
- en complément des congés pour VAE,
- ou pour suivre un BC
- pour préparer des examens et concours administratifs, le cas échéant en combinaison du CET

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

02

CRÉATION DU CPA / CPF

- Principe de portabilité des droits acquis sur le CPA en cas de changement d'employeur (public ou privé)
- Les droits inscrits demeurent acquis jusqu'à leur utilisation ou la fermeture du compte

- Droits idem pour les contractuels et personnes privés d'emplois dont l'indemnisation est prise en charge par l'établissement.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

02

CRÉATION DU CPA / CPF

Alimentation du CPF: A la fin de chaque année

- 24 h par année de travail maxi par an jusqu'à 120 h
- puis 12 h par an maxi jusqu'à 150h

Categ C sans niveau de formation sanctionné par un diplôme de categ V, alimentation du CPF = 48 h par an avec un plafond de 400 h

L'abondement est proratisé en fonction du temps de travail

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

02

CRÉATION DU CPA / CPF

L'ordonnance introduit art 9, le droit pour un fonctionnaire déclaré inapte à une période de préparation au reclassement avec traitement d'une durée maximale d'un an.

Cette période est assimilée à une période de service effectif.

NOS PROJETS ET FORMATIONS EN COURS

03

JOURNÉES THÉMATIQUES

06/03 : Journée GHT

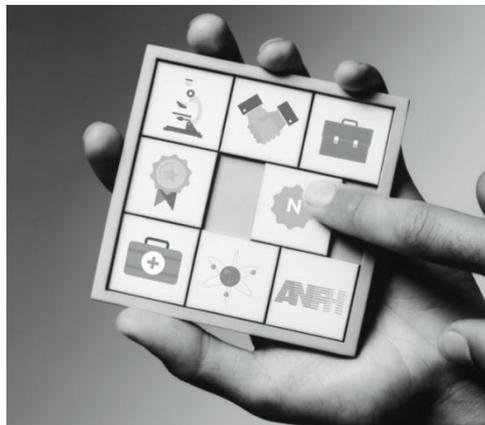
19/05: Développement durable

16/06 : Restitution de la Cartographie des métiers

Octobre : Magnet hospitals

PROGRAMME REGIONAL 2017

03



PROGRAMME REGIONAL 2017

En charge des inscriptions :

Julie RIDEL

j.ridel@anfh.fr

01 53 82 87 82

PROGRAMME REGIONAL 2017

03

NOUVEAU REASSORT EN COURS



Les établissements adhérents seront destinataires:

- d'un calendrier des sessions 2017 actualisé
- de nouvelles fiches programme (notamment pour les AFN 2017)
- d'une fiche récapitulative des coûts de chaque session de formation

PROGRAMME REGIONAL 2017

03

FORMATIONS A VENIR

	FORMATIONS	DATES
AVRIL 2017	Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale	24, 25 avril et 13 juin
	Perfectionner la gestion de son budget personnel	25 avril
	La mise en place d'un groupe d'analyse de pratiques Encore des places disponibles	27, 28 avril et 30 juin
MAI 2017	La relation avec les familles dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence Encore des places disponibles	4, 5 et 19 mai
	Formation de formateurs internes Encore des places disponibles	11, 12 mai et 6, 7 juin
	Le rôle du CHSCT dans la prévention des RPS Encore des places disponibles	15 et 16 mai
	Recommandation de pratiques cliniques Encore des places disponibles	17, 18 mai et 22 juin
	Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées en situation complexe entre les équipes sanitaires et médico-sociales Encore des places disponibles	18, 19 mai et 15 juin
	La gestion des risques associés aux soins en équipe dans les établissements sanitaires et médico-sociaux Encore des places disponibles	22, 23 et 24 mai
	Le repas de la personne âgée	22, 23 et 24 mai
	Education thérapeutique, module 2 Encore des places disponibles	22, 23 mai et 29, 30 juin
Les bonnes pratiques relatives à l'accueil des enfants, des adolescents et de leur entourage Encore des places disponibles	30 et 31 mai	

PROGRAMME REGIONAL 2017

03

NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION



Développement durable et pratiques professionnelles

Tout public

3 jours (2 + 1 jours)

Les 9, 10 mai et 16 juin

Objectifs :

- ✓ Maitriser les notions fondamentales en matière de développement durable
- ✓ Mesurer les enjeux et impacts du développement durable dans le secteur de la santé
- ✓ Identifier les bénéfices pour les professionnels et les patients
- ✓ Repérer les bonnes pratiques professionnelles existantes par un partage d'expériences
- ✓ Mettre en œuvre une ou des actions concrètes relevant d'une démarche de développement durable

PROGRAMME REGIONAL 2017

03

NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION



Améliorer la communication avec et autour du patient

Professionnels de santé des établissements de la FPH, médicaux et paraméd.
3 jours (2 + 1 jours)

Les 1, 2 et 26 juin 2017

Objectifs :

- ✓ Appréhender l'impact du défaut de communication sur la survenue d'évènements indésirables associés aux soins
- ✓ Mobiliser les concepts fondamentaux de toutes les dimensions de la communication
- ✓ Identifier en équipe, les modes de communication et outils pertinents concourant à la sécurité du patient
- ✓ Définir une démarche d'amélioration et son suivi pour l'équipe prenant notamment en compte les spécificités du patient

PROGRAMME REGIONAL 2017

03

NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION



Etre référent DPC

Référents DPC identifiés en établissements, inter-établissements
3 jours (2 + 1 jours)

Le 5 et 6 septembre et le 5 octobre 2017

Reprise de Franche-Comté

Objectifs :

- ✓ Connaître, comprendre le DPC et ses évolutions, se situer, constituer son réseau
- ✓ Communiquer pour diffuser, promouvoir le DPC, mobiliser, animer les acteurs
- ✓ Conduire ou assister l'ingénierie des programmes et actions de DPC

PROGRAMME REGIONAL 2017

03

NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION



Elaborer un plan de formation pluriannuel intégrant les spécificités du DPC

Référent DPC, gestionnaire du DPC, DAM, DRH, Direction Qualité, Direction des Soins, Responsables/chargés de formation, concepteur / animateur de programmes / actions de DPC

3 jours (2 + 1 jours)

Le 28, 29 septembre et le 19 octobre 2017

Reprise de Franche-Comté

Objectifs :

- ✓ Connaître le processus et les étapes de l'élaboration des plans de FPTLV et de DPC
- ✓ Structurer le plan selon les parcours DPC
- ✓ Mobiliser les professionnels médicaux et paramédicaux autour de leurs parcours

OFFRE G.H.T.

03



UNE JOURNÉE RÉGIONALE

DATE : Lundi 6 Mars 2017

LIEU : Hôtel Mercure – Gare Montparnasse - Paris

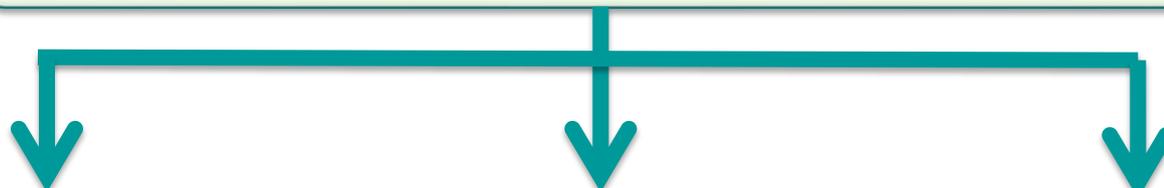
PUBLIC : Directeurs, DRH, encadrement, service formation, Directeurs de soins, Cadres de proximité, DAM, Coordinateurs

OBJECTIFS :

- S'approprier les éléments clefs de la loi de Santé et du décret GHT
- Mesurer l'impact des textes sur la fonction formation
- Identifier les différents modèles organisationnels de la fonction formation dans le cadre de la mise en place des GHT
- Analyser les impacts de ces modèles organisationnels
- Repérer les besoins en termes d'accompagnement par l'ANFH

LOI DE SANTE & GHT : FONCTIONS MUTUALISÉES

Un caractère obligatoire et une approche différentes selon les fonctions



**Fonctions
obligatoirement assurées
par l'établissement support
« pour le compte » des
établissements parties**

- ➡ **SIH convergent**
- ➡ **Dpt de l'Information Médicale de territoire**
- ➡ **Fonction achats**
- ➡ **Coordination des écoles / plans de formation et DPC**

**Fonctions
obligatoirement
« organisées en
commun »**

- ➡ **Pharmacie**
- ➡ **Biologie**
- ➡ **Imagerie**

**Fonctions
mutualisées
facultatives**

- ➡ **Equipes médicales communes/pôles inter-Ets**
- ➡ **Fonctions logistiques, administratives...**

Article 107 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

L'ARTICULATION AVEC LE PLAN NATIONAL DGOS D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DES GHT

L'offre de l'ANFH est articulée avec le plan national d'accompagnement à la mise en œuvre des GHT :

- élaboré par la DGOS, en lien avec différents acteurs (ARS, FHF, ANAP, EHESP, CNG, ANFH...)
- structuré en 5 types de dispositifs et 13 thématiques :

Dispositifs	Thématiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils et guides ▪ Formations ▪ Accompagnement professionnel ▪ Appuis opérationnels ▪ Organisation de la capitalisation. 	Stratégie de territoire – Pilotage - Équipes médico-soignantes - Plateaux médicotechniques - Information médicale – SI – Achats - Écoles et instituts de formation – Qualité – RH - Affaires financières - Fonctions administratives, techniques et logistiques - Médico-social

OFFRE DE FORMATIONS ANFH « GHT »

Une offre de formations qui sera enrichie progressivement ; à ce jour :

Tout public

- Formation « **Coopérations et complémentarités territoriales** »

Equipes de Direction

- **Résolution de cas pratiques liés à la mise en place des GHT**

Fonctions-support

Formation

- **Formation-action sur la stratégie de coordination de la formation au sein du GHT** (*janvier 2017*)
- **Formations spécifiques aux responsables et chargés de formation au sein de GHT** (*achat en cours ; déploiement mi-2017*)

Systemes d'information

- **1 module de formation commun à l'ensemble des équipes SI et 5 modules thématiques liés aux différentes missions exercées** (*achat en cours ; déploiement mi-2017*).

Achat

- *En attente du cadrage de la DGOS*

FORMATION « COOPERATIONS & COMPLEMENTARITES TERRITORIALES »

Public	Professionnels amenés à initier, conduire ou participer à la mise en œuvre de démarches de coopération à l'échelle du territoire (filiales soignante et éducative, administrative, médicotechnique et personnels médicaux de tout établissement de la FPH)
Objectifs	<p>Appréhender les différentes modalités de coopération territoriale à partir du cadre législatif et réglementaire issu de la Stratégie Nationale de Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et comprendre les dispositifs de coopération ▪ Mesurer les enjeux sur les organisations ▪ Identifier les impacts sur les métiers en lien avec les coopérations et coordinations
Durée et programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 jours ▪ Jour 1 : Le contexte institutionnel de la coopération – Les outils de coopération conventionnelle – Exercice pratique autour d'un projet de coopération ▪ Jour 2 : Coopération territoriale et construction des GHT – Exercice pratique et collectif autour de l'impact du GHT
Organisme(s)	CNEH

FORMATION « RESOLUTION DE CAS PRATIQUES EN EQUIPES DE DIRECTION »

Public	<ul style="list-style-type: none">▪ Membres d'équipes de Direction (y compris médecins)
Objectifs	<p>Permettre à des groupes de pairs de résoudre des cas concrets liés à la mise en place du GHT :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Formuler et hiérarchiser des problématiques, projets ou préoccupations professionnelles, managériales, organisationnelles concrètes et actuelles▪ Partager des points de vue différents pour enrichir l'analyse et réfléchir sur l'action▪ Préparer un plan d'action.
Durée	<ul style="list-style-type: none">▪ 4 jours maximum (journées ou demi-journées)
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Groupes limités à 8 participants.▪ Animation selon la méthodologie du co-développement
Organisme	<ul style="list-style-type: none">▪ Arthur Hunt Consulting

FORMATION-ACTION « COORDINATION DE LA FORMATION CONTINUE AU SEIN D'UN GHT »

Public	Directeurs, DRH, DAM, Directeurs des soins, Resp. / chargés de formation / DPC, membres de Commission Formation, d'un même GHT.
Objectifs	<p>Permettre aux acteurs de la Formation au sein d'un GHT de :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ S'approprier les éléments réglementaires sur les GHT▪ Réaliser et partager le diagnostic des processus de formation continue▪ Décliner le projet médical dans les plans de formation▪ Définir les rôles de chaque acteur et co-construire un plan d'actions pour la mise en place de la coordination des plans▪ Définir un plan de communication vis-à-vis des personnels et instances.
Durée	<ul style="list-style-type: none">▪ 6 jours maximum (adapté en fonction du GHT)
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Formation-action
Organisme(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Ernst and Young (4 à 6 jours)</i>▪ <i>CNEH (4 jours)</i>

FORMATIONS DES RESPONSABLES ET CHARGÉS DE FORMATION AU SEIN DE GHT

Public	Responsables / chargés de formation et/ou DPC au sein d'un GHT
Objectifs	<p>Deux modules de formation sont distingués :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le 1^{er} module vise à permettre aux équipes Formation de participer, de manière individuelle et collective, à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation dans le cadre du GHT.▪ Le 2nd concerne spécifiquement les personnes en charge de l'animation du plan de formation à l'échelle du GHT et vise à leur permettre d'impulser la démarche de coordination au sein du GHT.
Durée	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>En cours de définition.</i>
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>En cours de définition.</i>
Organisme(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>En cours de sélection</i>

PARCOURS DE FORMATION MODULAIRE SUR LES PRE-REQUIS ET EVOLUTIONS DES SI DANS LE CADRE DES GHT

Public	Directions, responsables et équipes des services « Systèmes d'Information » (SI) au sein d'un GHT
Parcours & objectifs	<p>Parcours de formation comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 tronc commun destiné à l'ensemble des équipes SI, visant une compréhension commune des enjeux des GHT ; ▪ 5 modules thématiques destinés à accompagner les Directions, responsables ou équipes, selon leurs missions : conduite du changement, étude d'opportunité du recours à des prestataires/services externes, auditabilité des SI, urbanisation du SI, Sécurité des SI et protection des données dans le cadre d'un GHT.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 j pour le tronc commun + 1 à 2 j par thématique
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>En cours de définition</i>
Organisme(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>En cours de sélection</i>

OUTILS DEVELOPPES PAR L'ANFH

Un ensemble d'outils prévus pour répondre à l'évolution des besoins dans les GHT :

- Outils d'aide à l'achat de formation à disposition des établissements :
 - Plateforme d'achat ANFH
 - Alfresco (modèles de DCE, de conventions...)
- Prise en compte de l'échelle GHT et des différentes dimensions de la *coordination de la formation*, dans l'identification des besoins et la définition des fonctionnalités futures de *Gesform Evolution*.

Dans la phase *transitoire*, proposition, de gestion financière, par l'ANFH, d'actions collectives achetées au sein du GHT.

- Elaboration d'un *guide sur la coordination de formation dans les GHT (publication prévue mi-2017)*
- Proposition de *cartographies des métiers* à l'échelle des GHT (consolidation des données-métiers des établissements participant à notre cartographie régionale, sous réserve de leur accord)

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS



PROJET CARTOGRAPHIE REGIONALE DES METIERS

Référent du projet :

José PIRES

Conseiller formation

j.pires@anhf.fr

01 53 82 87 92

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS

03

POINT D'AVANCEMENT DU PROJET

Projet *Cartographie régionale des métiers* à date du 13/02/17



REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	Nb ets engagé	Taux de participation	Taux de couv.
CH	25	53 %	59%
CHS	8	73 %	74%
Pers. âgées	21	40 %	14%
H-F-E	7	32 %	41%

REPARTITION PAR DEPARTEMENT

	Nb ets engagé	Taux de participation	Taux de couv.
75	3	75 %	90%
77	13	38 %	43%
78	5	25 %	27%
91	4	25 %	55%
92	15	75 %	87%
93	8	53 %	43%
94	6	50 %	89%
95	7	58 %	87%

62 établissements engagés soit :

- **47 %** des établissements adhérents à l'ANFH IDF en 2016
- **60%** de taux de couverture agents

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES METIERS

03



ETAT DES LIEUX DES ACTIONS MENÉES

CONVENTIONNEMENT AVEC L'ARS IDF

- Signature d'une convention FIR entre le président 2016 de l'ANFH IDF et le Directeur général de l'ARS IDF représenté par le Directeur du pôle Ressources Humaines en santé, le 9 novembre 2016

CONTRACTUALISATION AVEC LE CNEH

- Elaboration auprès du CNEH d'une offre d'accompagnement complémentaire à celle d'OpinionWay, fin novembre 2016

LANCEMENT DU RECENSEMENT DES DONNEES RH

- Lancement de la 1^e étape du projet le 20 décembre 2016 par un mail d'OpinionWay adressé aux référents « cartographie » des établissements engagés

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS

03

VISION GLOBALE DU PROJET EN IDF



- **Information sur le dispositif**
- **Gestion des demandes d'engagement des établissements**
- **Coordination entre OpinionWay et le CNEH**

“opinionway

**Institut d'études
(accompagnement
technique)**

- Élaboration des cartographies des métiers
 - Analyse et proposition d'affectations des métiers
 - Soutien technique via une hotline
 - Mise à disposition d'un croiseur de données RH

CNEH

**Cabinet conseil
(accompagnement
méthodologique)**

- Accompagnement individuel du référent cartographie
- Accompagnement collectif en mode projet
- Soutien sur l'affectation des métiers et/ou l'animation de groupe projet autour d'une réflexion GPMC

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS

03

CHRONOLOGIE DU PROJET



CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS

03

PHASE QUALITATIVE



ENQUETE PROSPECTIVE METIERS

- Lancement de l'enquête téléphonique auprès des DRH et services ressources humaines des établissements engagés à partir de mi mars 2017

ATELIERS THEMATIQUES

- Animation de plusieurs ateliers de réflexions sur des thématiques en lien avec les principales problématiques identifiées grâce aux données quantitatives et à l'enquête prospective métiers, fin avril – début mai 2017

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS

03

JOURNÉE RÉGIONALE DE RESTITUTION



MARDI 16 JUIN

HOTEL NOVOTEL MONTPARNASSE

17, rue du Cotentin - 75 015 PARIS

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES MÉTIERS

Journée de restitution

PROGRAMME provisoire

MATIN

Ouverture de la journée.

Contextualiser la cartographie des métiers pour mieux entrer dans une démarche de GPMC.

La cartographie des métiers de la Fonction Publique Hospitalière en Ile de France.

Restitutions qualitative et quantitative de la cartographie régionale

Restitution des ateliers thématiques

Déjeuner au restaurant « Allegro »

APRES MIDI

Comment s'emparer des problématiques métiers en Région ?

Présentation de l'offre de service de l'ANFH Ile de France.

SAFITECH



PROJET SAFITECH

Référente du projet :

Stéphanie ABOUT

Conseillère formation

s.about@anfh.fr

01 53 82 84 96

SAFITECH

03

ACHATS DE FORMATION SAFITECH



Marchés
attribués

Achat de formation groupé pour les régions du CAP NORD
(Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne, Haute et Basse Normandie,
Ile de France)

- **Lot 1** : *Coordination pédagogique de la filière logistique (lots 1 à 6),
Organisation et animation de clubs métiers (lot 1),
Organisation et animation des inter-clubs métiers (lots 1 à 9),
Construction et déploiement de 4 parcours de formation :*
 - 2 Parcours TRONC COMMUN (Manager et Opérateur)
 - 2 Parcours d'AMELIORATION CONTINUE (Manager et Opérateur)
- **Lot 2** : *Organisation et animation de clubs métiers
Construction/déploiement de parcours de formation sur la
thématique LINGE*

SAFITECH

03

ACHAT DE FORMATION SAFITECH (SUITE)



Consultations
en cours

- **Lot 3** : Organisation et animation de clubs métiers
Construction/déploiement de parcours de formation
TRANSPORT DES BIENS ET DES PERSONNES,
- **Lot 4** : Organisation et animation de clubs métiers
Construction/déploiement de parcours de formation
GESTION ENTREPOTS ,
- **Lot 5** : Organisation et animation de clubs métiers
Construction/déploiement de parcours de formation
RESTAURATION ,
- **Lot 6** : Organisation et animation de clubs métiers
Construction/déploiement de parcours de formation
HOTELLERIE.

SAFITECH

03

ACHAT DE FORMATION SAFITECH (SUITE)



Consultations
en cours

- **Lot 7** : Coordination pédagogique de la filière technique
Organisation et animation de clubs métiers
Construction et déploiement de parcours de formation
- **Lot 8** : Organisation et animation de clubs métiers
Construction/déploiement de parcours de formation sur la
thématique BATIMENT
- **Lot 9** : Organisation et animation de clubs métiers
Construction/déploiement de parcours de formation sur la
thématique MAINTENANCE

SAFITECH

03

LES CLUBS MÉTIERS



- **3 clubs métiers** (septembre, octobre 2016, janvier 2017 (thème gestion des entrepôts, logiciel de WMS))

- **Prochains club métiers :**
 - **6 février 2017** (Gestion des flux de production et distribution (étude de cas restauration))

 - **8 mars 2017** (Linge)

SAFITECH

03

PARCOURS ACHAT



- **1^e groupe** (septembre 2016 à janvier 2017)

13 parcours complets

- **2nd groupe** (janvier à décembre 2017)

8 parcours complets

14 inscriptions à la carte (1 à 6 modules)

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

FILIERE ADMINISTRATIVE

Référente du projet :

Stéphanie ABOUT

Conseillère formation

s.about@anfh.fr

01 53 82 84 96

FILIERE ADMINISTRATIVE

03

LE PROJET

OBJECTIFS :

- Proposer une offre de formation modulaire aux professionnels de la filière administrative de catégorie B et C leur permettant de s'adapter aux évolutions de leurs métiers
- Proposer une offre comprenant un tronc commun et des modules de spécialités
- Proposer une offre de formation pouvant aboutir à un titre inscrit au RNCP (niveau bac + 2 ou bac +3)

FILIERE ADMINISTRATIVE

03

LE PROJET

METHODOLOGIE :

- Choix de métiers cibles (V3 du répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie)
- Analyse croisée des métiers cibles et de la cartographie des processus des fonctions administratives réalisée par l'ANAP.
- Repérage des savoirs faire communs ou proches puis des savoirs faire spécifiques
- Définition d'un tronc commun et de modules spécifiques

FILIERE ADMINISTRATIVE

03

OFFRE ENVISAGEE

TRONC COMMUN
METIERS ADMINISTRATIFS

spécificités
métiers RH

spécificités
métiers
Finances

spécificités
métiers
Frais de
séjour -
Admissions

spécificités
métiers
Services
éco

FILIERE ADMINISTRATIVE

03

ORGANISATION DE TRAVAIL

1^{er} COPIL le 18/11/2016

4 GROUPES DE TRAVAIL :

- métiers administratifs RH
- métiers administratifs Finances
- métiers administratifs Services économiques
- métiers administratifs frais d'admission – Séjour

1^{er} réunion fin janvier :

- Sélection des processus et activités concernant le public cible (Cat B et C)

Prochaines réunions : mars 2017

- Objectif : recenser les compétences attendues au regard des processus et activités retenues

OFFRE DE FORMATION SECURITE

OFFRE DE FORMATION SECURITE

Référente du projet :

Gladys STEONE

Conseillère formation

g.steone@anfh.fr

01 53 82 84 93

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES PAR LES AGENTS DE SÉCURITÉ ISSUS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE LA FPH

03

CONTEXTE

- ✓ Formation proposée à la demande des instances régionales
- ✓ Rédaction et publication du cahier des charges: 3 lots indépendants les uns des autres
- ✓ Participation de 2 experts (responsables de la sécurité du CH Théophile Roussel de Montesson et du CH de Saint Denis)

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES PAR LES AGENTS DE SÉCURITÉ ISSUS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE LA FPH

03 PARCOURS COMPOSÉ DE 3 LOTS – EN COURS DE SÉLECTION

Lot 1: Anticiper et gérer les conflits afin de sécuriser les établissements de santé publics:

Les objectifs généraux:

- Protéger les patients et les professionnels de santé en s'appuyant sur le cadre réglementaire adapté à la Fonction Publique Hospitalière et au contexte « Vigipirate »
- Identifier le conflit et comprendre les différentes étapes qui le génèrent
- Etre en capacité d'identifier des anomalies en amont, afin de désamorcer ou amoindrir des situations conflictuelles
- Adopter une communication et une posture constructive et positive afin d'éviter les conflits

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES PAR LES AGENTS DE SÉCURITÉ ISSUS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE LA FPH

03 PARCOURS COMPOSÉ DE 3 LOTS – EN COURS DE SÉLECTION

Lot 2: La palpation de sécurité et inspection visuelle des effets personnels des patients et des résidents en situation de crise

Les objectifs généraux:

- Acquérir les bonnes pratiques pour exercer les missions de sûreté dans le respect du cadre légal et conjoncturel
- Repérer les objets interdits et/ ou prohibés
- Connaître les acteurs internes et externes à solliciter en cas de danger
- Accueil et orienter les patients / résidents

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES PAR LES AGENTS DE SÉCURITÉ ISSUS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE LA FPH

03 PARCOURS COMPOSÉ DE 3 LOTS – EN COURS DE SÉLECTION

Lot 3: Les techniques de contention dans le cadre d'une agression pour les agents de sécurité dans la FPH

Les objectifs généraux:

- Gérer les comportements agressifs des usagers et de leur entourage
- Appliquer des techniques professionnelles de contention physique sur une personne en situation de crise en préservant son intégrité physique, sans commettre le moindre dommage corporel sur l'agresseur, en s'appuyant sur le cadre légal
- Repérer les différentes zones de sûreté pour se protéger du risque de violence ou d'agression physique
- Protéger les patients/résidents, professionnels de santé

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES PAR LES AGENTS DE SÉCURITÉ ISSUS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE LA FPH

03

CALENDRIER

- ✓ Commission d'analyse des offres: le mercredi 22 février 2017
- ✓ Audition:
 - ✓ Le lundi 13 mars 2017 pour le lot 1 (4 auditions)
 - ✓ Le mercredi 15 mars 2017 pour le lot 3 (3 auditions)
- ✓ Le lot 2 a été déclaré infructueux: nouvelle consultation avec adaptation du DCE à venir
- ✓ Déploiement des lots 1 et 3 début du 2^{ème} semestre 2017

TEMPS D'ÉCHANGE

04

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES CONSEILLERS ANFH

